



Déclaration du SNUipp - FSU 31 au CDEN du 1^{er} juillet 2020

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous sommes très satisfait.es de la tenue de ce CDEN en présentiel ; nous aurions pu aussi faire preuve d'initiative en organisant cette réunion à l'air libre, dans le parc de la préfecture ou celui du rectorat, comme on nous le préconise pour nos classes ...

Nous l'aurons attendu ce nouveau nouveau protocole pour que finalement, une nouvelle fois, les équipes se retrouvent seules à Ré-Ré-organiser les écoles et l'accueil de tous les élèves ... Consigne : « Vous faites, vous défaites, vous refaites ... ». Soulignons une grande continuité depuis le début de la crise dans les domaines d'impréparation et d'improvisation.

Alors que leur investissement et leur implication ont été reconnus et qu'ils et elles ont été remerciés par les parents d'élèves, les enseignant.es ont fait l'objet d'une véritable campagne de dénigrement dans la plupart des grands médias sans que jamais ni le président dans son allocution du 14 juin ni le ministre de l'éducation n'aient tenté d'y mettre fin.

Aujourd'hui, les équipes sont épuisées, à bout et les tensions dans les écoles augmentent.

Malgré les efforts de toutes et tous, la période de crise a creusé les inégalités scolaires et elles resteront malheureusement une réalité à la rentrée de septembre. C'est dans ce sens que le SNUipp-FSU réclamait un moratoire sur les opérations de carte scolaire, en se limitant aux seules ouvertures de classes là où elles sont nécessaires. C'est aussi dans ce sens que nous avons dénoncé l'absence de phase 2 de carte scolaire et que nous vous avons demandé d'anticiper les ouvertures partout où les équipes en font remonter la nécessité. Votre refus ne permettra pas aux équipes de préparer cette rentrée qui sera si particulière.

JM Blanquer n'a qu'un seul objectif en tête ; en instrumentalisant la crise sanitaire, il continue son plan de réformes à marche forcée pour une école libérale avec une individualisation des parcours des élèves, à l'opposé de ce que nous portons pour l'Ecole et la société d'après que nous voulons construire. Alors que les équipes attendaient le « protocole allégé » pour préparer le retour de tous les élèves, un mail du ministère arrive enfin mardi soir sur toutes les boîtes des écoles ... et bien non, ce ne sera pas le protocole mais des flyers pour assurer la promotion des « vacances apprenantes » auprès des familles ! « Les vacances apprenantes » ... ce n'est pas ça qui va permettre de lutter contre les inégalités. Pour ce dispositif, le ministère débloque une enveloppe de 200 millions d'euros ... sacrée enveloppe !!! Nous, aux vacances apprenantes nous préférons des vacances pour tou.t.e.s, et une Ecole Apprenante à la rentrée. A situation exceptionnelle, moyens exceptionnels ; il nous faut un plan d'investissement dans l'Ecole pour reconstituer les RASED et les PDMQDC, pour prendre en compte les élèves d'ULIS dans les opérations de carte scolaire, faire baisser les effectifs des classes, pour permettre aux équipes de reconstruire tout ce que la crise sanitaire aura bouleversé.

De même, n'étant pas à une contradiction près, après avoir écrit dans la circulaire du 4 mai que les RASED étaient au centre de l'aide apportée aux élèves et aux enseignant.es dans la réouverture des écoles, le ministère met en place les 2S2C. Au travers de ce dispositif, les enseignements des domaines du sport, de la santé, de la culture et du civisme sont délégués aux municipalités et aux animateurs recrutés au pied levé. Ce n'est pas pareil que des enseignant.e.s spécialisé.e.s non ?

Et voilà que pour répondre aux revendications des directrices et collègues fort sollicité.e.s dans la période, on veut coller un emploi fonctionnel, fonctionnel comme les DASEN..., sur le dos des directrices qui deviendraient délégués de l'autorité académique. Rien que ça. Vous pensez sérieusement que c'est de nature à alléger les missions, les tâches et les responsabilités des Directrices comme en a témoigné Christine Renon dans sa lettre ? Non, cela ne fera que les renforcer tout en les soumettant à davantage de pressions hiérarchiques, via des objectifs à atteindre et à faire appliquer dans l'école...

Au programme aussi aujourd'hui, et peut-être aurons-nous droit à une séance diapos... Les PIAL... Le ministère et autres nous les présentent comme les solutions miracles pour l'accompagnement des élèves

en situation de handicap. Tout bon pour les élèves, tout bon pour les AESH et tout bon pour les enseignant.e.s aussi.

Pourtant, rappelons-le, les PIAL ont été créés pour juguler, en quelque sorte, l'augmentation des notifications données par la MDPH organisme indépendant, qui avait le culot de se prononcer sur les seuls éléments médicaux et sur l'intérêt des enfants et des familles...

C'est pas cher payé, une AESH, mais c'est tellement coûteux... alors il faut les rentabiliser, il faut les mutualiser... il faut aussi les manager !

Au pays de l'Inclusion et de cette louable priorité ministérielle, il y a aussi...les enseignant.es Référents de Scolarité, personnels incontournables pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les enseignant-es référents de notre département vivent des conditions de travail très dégradées au regard du nombre exponentiel de dossiers dont elles et ils ont la charge (entre 300 et 400 pour une moyenne nationale inférieure à 200), ils sont en tension permanente pour assurer leurs missions, ce qui génère stress, perte de sens du métier et mal-être voire souffrance professionnelle. Raisons pour lesquelles 4 postes d'ERS ont été créés pour la rentrée 2020.

Pour autant, des collègues ERS nous alertent : la redéfinition des secteurs sur la base des bassins de collège actée pour septembre entraîne de grandes inégalités en termes de charge de travail. Malgré ces créations, certains collègues verront leurs missions alourdies, avec un nombre de dossier qui ira bien au-delà de 350 pour 2020-2021. Comment 4 créations peuvent-elles encore dégrader davantage les conditions de travail sur des secteurs avec des personnels déjà saturés ? C'est aussi une école inclusive de qualité qui est en jeu. Nous vous demandons de revoir le redécoupage prévu et d'opérer un vrai rééquilibrage.

Au pays de l'inclusion, il y a aussi la cruciale question des effectifs des ULIS et de leur comptage dans les effectifs des écoles. Plusieurs écoles nous signalent un dépassement au-delà de 12 pour la rentrée, pouvant aller jusqu'à 14 ou 15, voire 19 en ULIS collège. La priorité ministérielle s'applique-t-elle seulement aux PIAL ? Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence à respecter les textes et à appliquer l'article L. 351-1 du code de l'Education modifié par LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 25 qui stipule que : « Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs ULIS école sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés. »

Sur la question des rythmes scolaires, la réforme de 2013 a dégradé les conditions de travail des enseignant-es et elle n'a pas amélioré la réussite des élèves, raison pour laquelle elle avait été mise en place. Dans un contexte de plus en plus difficile, des équipes veulent avoir la possibilité de pouvoir travailler sur 4 jours, tout en sachant que l'essentiel est ailleurs : baisse des effectifs, formation, RASED, PDMQDC, amélioration des conditions d'exercice des enseignants notamment. D'autres continuent à plébisciter le fonctionnement antérieur (un mercredi sur 3 libéré) qui permettait à la fois une prise en compte des rythmes des enfants mais aussi de nos conditions de travail. Aussi nous vous demandons de travailler à la mise en place d'une expérimentation notamment avec la ville de Toulouse qui s'était prononcée comme y étant favorable.

Dans le cadre actuel insatisfaisant des réformes Peillon/Hamon/Blanquer, le SNUipp-FSU 31 soutiendra les demandes des équipes sur la question des rythmes.

Le SNUipp continue de revendiquer une réforme des rythmes réussie respectueuse des missions de chacun, des conditions de travail, d'enseignement et d'apprentissage de nos élèves.

Pour terminer, c'est donc dans un contexte très particulier que va s'achever cette année scolaire exceptionnelle. L'école s'est arrêtée le 13 mars et devra reprendre là où elle s'est arrêtée en septembre en y mettant de véritables moyens pour la réussite de tous les élèves.